

RÈGLEMENTATION DES COMPÉTITIONS

1- GYMNASTES

- ❖ **LICENCE** : Licence FFG en cours obligatoire, l'identité devra être vérifiable.
- ❖ **MUSIQUE** : Musiques **mp3** sur clés USB, avec nom des gymnastes ou ensemble. Pour les musiques en téléchargements respecter la procédure. Prévoir double de secours sur clé USB.
- ❖ **PALMARÈS** : Présence au palmarès en tenue de compétition, sinon les gymnastes ne seront pas admis au palmarès. Pour absence ou tenue incorrecte le ou les gymnastes seront déclassés, sauf si la direction du concours est prévenue.
- ❖ **COMPORTEMENT** : Ne pas filmer ni photographier sur l'aire de compétition. Respecter et suivre les directives de la direction de la compétition ; attitude correcte sur les différents plateaux (magnésie, effets personnels, déplacements, bruit etc.)

2- ENGAGEMENTS, FORFAIT ET MODIFICATIONS

- ❖ **ENGAGEMENTS** : Les engagements sont effectués obligatoirement par internet et dans les limites des délais, après la clôture de l'inscription la participation sera impossible.
- ❖ **ENGAGEMENTS** : Les droits d'engagements sont payés d'avance sous peine de doublement des droits concernés. Le planning officiel définitif fait foi pour les engagements (j-10). La bordereau du site des engagements devra accompagner chaque règlement ou sera envoyée par internet en cas de virement au responsable financier des engagements.
Responsable engagements : Christine Colombel 28 rue Lamartine 01480 JASSANS RIOTTIER
christinecd01@gmail.com
- ❖ **FORFAITS** : Signaler le forfait ou les modifications concernant une équipe ou un gymnaste 7 jours avant la compétition auprès du comité. Forfait non signalé le droit d'engagement est doublé et il reste acquis et le juge doit être présent. Sinon fournir certificat médical valide.

3- ENTRAINEURS

- ❖ **TENUES** : Survêtement, il doit-être identique à celui des gymnastes.
- ❖ **COMPORTEMENT** : Attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement.
- ❖ **NOTES** : les notes pourront être relevées à la table des juges et en aucun cas les feuilles déplacées.

4- JUGES

- ❖ **TENUES** : la tenue des juges devra se rapprocher le plus possible de la tenue officielle, à savoir :
Pour les hommes pantalon gris, chemise blanche, cravate, veste bleue, chaussures de ville.
Pour les dames jupe bleue ou pantalon tailleur, chemisier blanc, veste bleue, chaussures de ville.
- ❖ **PRÉSENCE** : les juges doivent présents dès la réunion des juges et en tenue officielle. Tous les juges absents à la réunion des juges ne pourront pas juger.
- ❖ **ABSENCE** : une amende de **100€** sera appliquée par juge de clubs convoqués absents sur la compétition, non signalés ou non remplacés.

5- LITIGES

Pour tous les différents points non abordés sur ce document se reporter à la brochure générale du règlement technique de la Fédération Française de Gymnastique.

DROITS D'ENGAGEMENT

**À retourner impérativement accompagné du règlement et du bordereau d'engagement
10 jours avant la compétition à**

CHRISTINE COLOMBEL 28 rue Lamartine 01480 JASSANS RIOTTIER

En cas de virement préciser l'identité du club payeur, l'objet unique du virement (n° bordereau)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	DEV
10096	18039	00014283901	96	EUR

Domiciliation

CIC BELLEY

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1009 6180 3900 0142 8390 196

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation

CIC BELLEY
22 BOULEVARD DU MAIL
01300 BELLEY
08 20 01 01 02

Titulaire du compte (Account Owner)

COMITE DE L AIN GYMNASTIQUE
CHEZ M AIME MAZUYT
6 CHEMIN DE TORNAVAL
01510 ARTEMARE

Tarifs ***COMPETITIONS**

Individuels DN DF DC TRAMPO	14 €
Individuels : Coupe Animation° Formation	5 €
Duo, Trio : GR / GAC	20 €
Equipes ou Ensembles GAF/ GAM/ GR	42 €
Teamgym / Aérobic	42 €

ANIMATIONS DEPARTEMENTALES

Gym novice / par gym	3 €
Gymnovice équipe	16€
Tournois / Equipe pour 2 tours	30 €

GRAND PRIX DE L'AIN

- Equipes /Ensembles	30 €
- Duo, Trio : GR/GAC	16 €
- Individuel	9 €

*** Une réduction de 50% des droits d'engagements est consentie aux clubs signataire de la Charte des l'Ain.**